



MAIRIE DES THUILES

04400 LES THUILES

Tel : 04.92.81.10.03.

Fax : 04.92.81.93.10.

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE **Commune de LES THUILES** **Arrêté Municipal N°9/2026**

Objet :

REGLEMENTATION Temporaire Route des Syphons.

Le Maire de LES THUILES,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9-2 ;

VU le code de la route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.2, R411.8 et R411.25 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I-5^{ème} partie-signalisation d'indication ;

VU la demande en date 24 mars 2026 de l'entreprise EIFFAGE en charge de la réalisation des travaux d'aménagement des voies communales Route de l'Aupillon et des rues adjacentes.

ARRETE

ARTICLE 1 : La route des Syphons sera interdite à la circulation du 7 avril au 10 avril 2026 inclus pour la réalisation de bicouche.

ARTICLE 2 : L'entreprise EIFFAGE sera chargée de la mise en place de la signalisation routière afférente à cette présente décision.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame Le Maire de Les Thuiles, Monsieur le Commandant de la gendarmerie et de la brigade de gendarmerie de Barcelonnette sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LES THUILES le 27 mars 2026.

Sandra REYNAUD
Maire,

